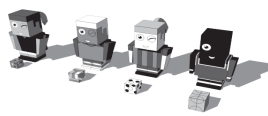




NATIONAL 2019  
du 04 au 07 Juin



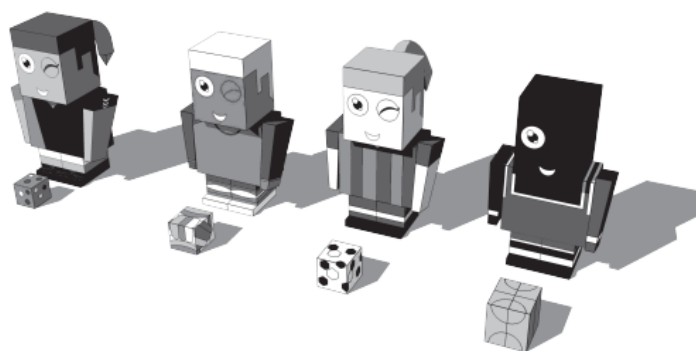
Trisport Minime - Ugsel  
Essarts en Bocage



# CHAMPIONNAT NATIONAL TRISPORT MINIMES

NATIONAL 2019

du 04 au 07 Juin



Trisport Minime - Ugsel  
Essarts en Bocage



UGSEL NATIONALE  
FEDERATION SPORTIVE EDUCATIVE DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE  
277 RUE SAINT JACQUES  
75 240 PARIS CEDEX 05

## RENSEIGNEMENTS GENERAUX

<b>ACCUEIL</b>	L'accueil aura lieu le 4 juin 2019 Entre 15h30 et 17h30 au collège St Pierre 16, rue Armand de Rougé 85140 ESSARTS EN BOCAGE
<b>ORGANISATION-CONTACT</b>	COLLEGE SAINT PIERRE 16 rue Armand de Rougé, 85140 ESSARTS EN BOCAGE Tél : 02.51.62.81.23 – Fax : 02.51.62.92.84 Mail : <a href="mailto:migne.marina@collegestpierre85.com">migne.marina@collegestpierre85.com</a> <b>Responsable Marina MIGNE</b>
<b>COMPETITION</b>	<u>Essarts en Bocage :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Complexe sportif, Route de Chauché</li> <li>- Collège St Pierre, 16 Rue Armand de Rougé</li> </ul> <u>Saint Florence :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Salle Omnisports, Rue de la Fosse Jaune</li> </ul>
<b>ENGAGEMENT</b>	Les équipes qualifiées dans leur super territoire ou à l'issue des matchs inter-super territoire doivent valider leur participation en inscrivant leur équipe sur U sport. Cette inscription doit être réalisée au plus tard 6 jours après la date limite de déroulement de la phase super-territoire.
<b>RESTAURATION</b>	Les repas seront pris à la salle des fêtes des Essarts en Bocage. Elle se situe place du marché.
<b>NAVETTES</b>	Possibilité de navettes pour les équipes venant en train. Elles sont à réserver lors de l'inscription. <b>Coût du forfait navette pour les 3 jours : 400 € par équipe.</b> <b>Coût du forfait navette le vendredi matin : 100 € par équipe.</b>
<b>HEBERGEMENT</b>	Toutes les équipes, les jeunes arbitres ainsi que les responsables seront logés dans deux hôtels à Mouilleron-Le-Captif. (Ibis Budget ou 1 <sup>ère</sup> classe)
<b>FORFAIT RESTAURATION + HERBERGEMENT</b>	Forfait pension complète obligatoire pour tous. Il est de 125€ par personne et comprend la restauration, l'hébergement pour toute la durée du championnat. Règlement par chèque à l'ordre de <b>« l'association culturelle Saint Pierre »</b> .
<b>DROIT D'ENGAGEMENT</b>	11,50 euros par participant.
<b>CAUTION</b>	Conformément à l'article 41.1 (titre IV) des règlements généraux, une caution de 305€ doit être versée soit directement à l'UGSEL Nationale soit à votre territoire. Ce chèque vous sera restitué avant la fin de l'année scolaire selon les conditions de l'article 14.3.

<b>QUESTIONNAIRE + REGLEMENT</b>	Le questionnaire et le règlement doivent être envoyés <b>impérativement pour le 15 mai 2019</b> , à l'adresse suivante :  <b>Collège Saint Pierre A l'attention de MIGNE Marina 16 rue A. de Rougé 85140 Essarts en Bocage</b>
<b>PRIMES KILOMETRIQUES</b>	La prime kilométrique versée en 2019 pour la participation aux championnats nationaux est calculée sur la base de 0,02€ par kilomètre et par jeune déplacé depuis l'établissement jusqu'au lieu du championnat (trajet aller et retour : référence dico route).
<b>ANIMATIONS</b>	Durant les journées un jeu de piste aura lieu aux Sables d'Olonne, ainsi qu'une soirée conviviale.
<b>RECOMPENSES</b>	La remise des prix aura lieu le vendredi 7 juin à partir de 12h30 dans la salle de sport des Essarts en Bocage.
<b>CADEAU-SOUVENIR</b>	Un tee-shirt sera offert à chaque participant.
<b>ACCES ET STATIONNEMENT</b>	Chaque salle possède un parking afin de stationner.
<b>REGLEMENT</b>	Se référer aux règlements sportifs de l'UGSEL 2017-2018 parus sur le site : <a href="http://www.ugsel.org">www.ugsel.org</a> <u>Tous les enseignants sont invités à consulter les règlements communs aux sports collectifs et les règlements spécifiques à leur activité</u>
<b>REPRESENTANT BUREAU NATIONAL</b>	CATTAERT Didier
<b>REPRESENTANT CTN ET RESPONSABLE JEUNE OFFICIEL</b>	SIZAIRE Christophe
<b>CHARTRE ETHIQUE ET SPORTIVE</b>	Toute participation à un championnat national implique l'acceptation de la Charte Ethique et Sportive (cf. page suivante).
<b>LICENCES</b>	Présentation obligatoire au délégué sportif lors de l'accueil du championnat.
<b>ARBITRAGE</b>	
Conformément à l'article 7 des règlements des sports collectifs L'arbitrage sera assuré par les jeunes arbitres qui font partie des équipes ou/et issues du stage national <u>Elite et Promo</u> <b>Toutes les équipes doivent venir avec un jeune officiel capable d'arbitrer le niveau concerné.</b> Une caution de 300€ par équipe devra être déposée auprès du délégué sportif de la compétition, en cas d'absence de caution, les résultats sportifs de l'équipe ne sont pas pris en compte. Cette caution est restituée, en fin de compétition, si le jeune officiel a répondu aux exigences réglementaires	

<b>TENUE SPORTIVE et PUBLICITE</b>	La tenue doit être en conformité avec l'article 10 des règlements généraux - en particulier numérotation des maillots, nom de l'établissement sur les maillots et publicité qui ne doit pas dépasser la taille d'un format A5 (21x10)
<b>VOL</b>	L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.
<b>REGLEMENT DISCIPLINAIRE</b>	<p>Les procédures font référence à l'article 29 des règlements généraux.</p> <p>Pour être recevables, les réserves et réclamations doivent être écrites sur la feuille de match par l'arbitre sous la dictée du capitaine ou du responsable de l'équipe réclamante et en présence du capitaine ou du responsable de l'équipe adverse.</p> <p>Elles ne peuvent porter que sur une faute technique d'arbitrage, c'est-à-dire une mauvaise interprétation par l'arbitre, le marqueur ou le chronométreur des lois du jeu. Elles seraient déposées en pure perte, si elles portaient sur une question de fait dont l'arbitre est seul juge et pour laquelle sa décision est sans appel. Pour être recevable, une réclamation doit être :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- effectuée verbalement auprès de l'arbitre, par le capitaine ou le responsable de l'équipe réclamant dès le premier arrêt de jeu suivant la décision contestée;</li> <li>- confirmée après la rencontre sur la feuille de match selon les modalités prévues ci-dessus</li> </ul>
<b>JURY D'APPEL</b>	Il sera constitué comme indiqué à l'article 16 du titre IV des règlements généraux. En championnat de sport collectif, le (la) Président(e) du Comité d'organisation ou son (sa) Représentant(e), un (une) représentant(e) des arbitres.
<b>DROIT A L'IMAGE</b>	Lors de la compétition des photos seront prises. Si l'un des participants ne souhaite pas apparaître sur ces photos, merci d'en informer l'organisation par courrier.
<b>ANTI DOPAGE</b>	Les licenciés UGSEL peuvent faire l'objet d'un contrôle anti dopage suivant les modalités arrêtés par le ministère des sports, il est rappelé à tout participant à un championnat national suivant ou ayant suivi un traitement médicamenteux doit pouvoir produire l'ordonnance prescrivant ces médicaments

# PROGRAMME GENERAL

---

## Mardi 4 juin 2019

15h30 / 17h30	Accueil des équipes au collège Saint Pierre
18h00 / 19h00	Cérémonie d'ouverture et tirage au sort
19h00 / 20h00	Repas dans la salle des fêtes aux Essarts
20h00	Départ vers les lieux d'hébergement

## Mercredi 5 juin 2019

08h00 / 12h00	Matches Poule 1 et Poule 2 Garçons Activités pour les filles (Découverte des Sables d'Olonne)
12h00 / 13h30	Repas dans la salle des fêtes
14h00 / 18h00	Matches Poule 1 et Poule 2 Filles Activités pour les garçons (Découverte des Sables d'Olonne)
19h00 / 20h00	Repas dans la salle des fêtes

## Jeudi 6 juin 2019

08h00 / 12h00	Matches Poule 1 et Poule 2 Filles Temps libre pour les Garçons
12h00 / 13h30	Repas dans la salle des fêtes
14h00 / 18h00	Matches Poule 1 et Poule 2 Garçons Temps libre pour les Filles
19h00 / 20h00	Repas dans la salle des fêtes
20h00 / 21h30	Temps de convivialité au collège (soirée disco)

## Vendredi 7 juin 2019

08h00 / 10h30	Début des matchs
10h30 / 12h30	Début des matchs (finales)
12h30 / 13h15	Cérémonie de clôture
13h15	Fin du championnat (pique-nique)

